

**Séance du Conseil du
3 octobre 2022**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 3 octobre 2022 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} Jocelyne Caron, maire, les conseillers, MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas, Evelyne Gallet et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, greffière-trésorière, est également présente.

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Affaires nouvelles :**
 - a) Départ d'un préposé aux travaux publics à temps plein annuel;
 - b) Cession d'un lot sur le chemin des Pionniers Est suite à la fermeture de rue (lot 3 251 023);
 - c) Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.
- 7. Affaires commencées :**
 - a) Dépôt du rapport d'audit de conformité – transmission des rapports financiers;
 - b) Demande de dérogation mineure, M^{me} Francine St-Pierre et M. Raymond Ouellet au 151, chemin des Pionniers Est;
 - c) Année optionnelle pour le déneigement des différents emplacements (stationnements, rues, etc.).
- 8. Informations générales;**
- 9. Période de questions verbales ou écrites;**
- 10. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M^{me} la maire, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} la maire, Jocelyne Caron
M. Pierre Martineau, siège #1
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M^{me} Pauline Joncas, siège # 3
M. Gaétan Bélanger, siège #4
M^{me} Evelyne Gallet, siège # 5
M^{me} Chantal Côté, siège #6

2022-10-01

Adoption de
l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2022-10-02

Adoption du
procès-verbal du
12 septembre 2022

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, et résolu à l'unanimité des conseillers, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022, après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

2022-10-03

Ratification des
comptes

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par la conseillère Chantal Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers, que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C2200336 au numéro C2200384, les dépôts directs du numéro P2200408 au numéro P2200459, les paiements Accès D du numéro L2200098 au numéro L22000108, pour la somme de 1 089 851,60 \$, ainsi que les salaires pour une somme de 97 395,68 \$, totalisant 1 187 247,28 \$.

6. Affaires nouvelles :

2022-10-04

Départ M. Joël Lemay
préposé aux
travaux publics

a) Départ d'un préposé aux travaux publics à temps plein annuel

CONSIDÉRANT QUE M. Joël Lemay avait postulé pour le poste de préposé aux travaux publics à temps plein annuel;

CONSIDÉRANT QUE la résolution entérinant sa nomination avait été adoptée lors de la séance du 12 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a plutôt décidé de quitter son emploi actuel au sein de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la démission de M. Joël Lemay à titre de préposé aux travaux publics à temps plein annuel. La dernière journée de travail de M. Lemay au sein de notre organisation est le 30 septembre 2022. Le Conseil demande qu'une lettre de remerciements lui soit transmise.

2022-10-05

Cession lot 3 251 023
fermeture de rue
Pionniers Est

b) Cession d'un lot sur le chemin des Pionniers Est suite à la fermeture de rue (lot 3 251 023)

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'autoriser M^{me} Jocelyne Caron, maire, et M^{me} Sophie Boucher, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace l'acte notarié pour la cession du lot 3 251 023, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny à M^{me} Marie-Josée Bouchard. Cette cession de lot sur le chemin des Pionniers Est à Cap-Saint-Ignace fait suite à la fermeture d'une ancienne rue.

2022-10-06

Comité accès
information et
protection
renseignements
personnels

c) **Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès* lequel est entrée en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT QU' il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou en partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT QU' à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace doit constituer un tel comité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par la conseillère Evelyne Gallet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace :

- De la responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, M^{me} Sophie Boucher, directrice générale et greffière-trésorière;
- De la secrétaire adjointe, M^{me} Audrey Normand.

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Cap-Saint-Ignace dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Cap-Saint-Ignace de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

7. Affaires commencées :

2022-10-07

Dépôt rapport d'audit de conformité rapports financiers

a) Dépôt du rapport d'audit de conformité – transmission des rapports financiers

CONSIDÉRANT QUE la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec a transmis par courriel la version définitive du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers;

CONSIDÉRANT QUE la loi exige que ce rapport d'audit soit déposé lors d'une séance du Conseil suite à sa publication;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a bien reçu le rapport suite à sa publication en mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace est conforme pour les années auditées, soit pour les années de 2010 à 2016;

CONSIDÉRANT QU' une confirmation doit être envoyée à la Commission municipale afin d'officialiser ce dépôt;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace confirme à la Commission municipale du Québec le dépôt du rapport d'audit des rapports financiers pour les années 2010 à 2016 de la vice-présidente à la vérification. Donc, le Conseil en a pris connaissance et notre Municipalité est conforme sur l'ensemble des années auditées.

2022-10-08

Dérogation mineure
151, chemin des
Pionniers Est
Francine St-Pierre et
Raymond Ouellet

b) Demande de dérogation mineure, M^{me} Francine St-Pierre et M. Raymond Ouellet – 151, chemin des Pionniers Est

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure concerne l'immeuble du 151, chemin des Pionniers Est, lot 3 251 614, zone CbM-3, dont les propriétaires sont M^{me} Francine St-Pierre et M. Raymond Ouellet;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à autoriser une marge de recul avant de la résidence principale de 10,19 mètres au lieu de 12 mètres d'un bâtiment principal tel que prévu au règlement de zonage numéro 270, au règlement numéro 273 relatif aux dérogations mineures, et au règlement 2021-03 modifiant les règlements de zonage, de construction et de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent l'acceptation de la dérogation mineure, et ce, tel que rédigée;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été affiché dans un journal local ainsi que dans les deux tableaux d'affichage municipaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace accepte la demande de dérogation mineure de M^{me} Francine St-Pierre et M. Raymond Ouellet qui consiste à autoriser une marge de recul avant de la résidence principale de 10,19 mètres au lieu de 12 mètres d'un bâtiment principal, le tout selon le règlement de zonage numéro 270, le règlement numéro 273 relatif aux dérogations mineures, et au règlement 2021-03 modifiant les règlements de zonage, de construction et de lotissement. La propriété est située au 151, chemin des Pionniers Est, lot 3 251 614, cadastre de la paroisse de Cap-Saint-Ignace.

2022-10-09

Année optionnelle
déneigement divers
emplacements

c) Année optionnelle pour le déneigement des différents emplacements (stationnements, rues, etc.)

CONSIDÉRANT QUE l'octroi des contrats de déneigement pour les divers emplacements (stationnements, certaines rues, etc.) s'est fait pour une période de 3 ans (contrat initial de deux ans pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022 avec une année optionnelle pour la saison 2022-2023);

CONSIDÉRANT les résolutions 2020-10-08, 2020-11-02ss et 2020-11-05 qui confirment l’octroi de ces contrats;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace veut se prévaloir de cette année optionnelle aux conditions prévues aux devis et aux soumissions déposées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace accepte l’année optionnelle (saison 2022-2023) pour l’enlèvement de la neige devant les édifices publics et certaines rues et routes de la municipalité, et soit accordés aux personnes ou compagnies suivantes les contrats suivants :

L’emplacement numéro 1, soit le stationnement du Centre culturel et du bureau municipal à *Agri-Cultures Lemieux inc.* pour un montant de 14 946,75 \$ taxes incluses.

L’emplacement numéro 2, soit le stationnement de l’ancien presbytère, à M. Marc Gagnon pour un montant de 1 700 \$ sans taxes.

L’emplacement numéro 3, soit le stationnement de la caserne, du garage municipal et de l’accès au 824 et 846, route du Souvenir, à *Agri-Cultures Lemieux inc.* pour un montant de 9 198 \$ taxes incluses.

L’emplacement numéro 4, soit les routes des Cascades, Vaillants et le chemin menant au réservoir (242, chemin des Érables Ouest) à *Verger Gaudreau* pour un montant de 5 432,57 \$ taxes incluses.

L’emplacement numéro 5, soit la route Collin et le chemin du Lac-à-Paul à *Verger Gaudreau* pour un montant de 17 245,10 \$ taxes incluses.

L’emplacement numéro 6, soit la route du Lac-à-Fanny à *Verger Gaudreau* pour un montant de 4 972,67 \$ taxes incluses.

L’emplacement numéro 7, soit le chemin Sainte-Croix à *Agri-Cultures Lemieux inc.* pour un montant de 6 323,63 \$ taxes incluses.

L’emplacement numéro 7, soit le 5^e Rang à *Agri-Cultures Lemieux inc.* pour un prix à l’heure de 114,98 \$ taxes incluses.

Informations générales

8. Informations générales

M^{me} la maire informe les gens de différents dossiers.

Période de questions écrites et verbales

9. Période de questions générales écrites et verbales

M^{me} la maire demande à M^{me} Boucher si des questions écrites ou verbales ont été acheminées au Conseil. Cette dernière répond que non.

2022-10-10

10. Levée de la séance

**Levée de
la séance**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par la conseillère Evelyne Gallet, que la séance soit levée à 20 heures 13.

Sophie Boucher
Greffière-trésorière

Jocelyne Caron
Maire